

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 juillet à 20h03, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 juin 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F.BRISSET, G.MARY, P.LEMARCHAND, A.LEBOULANGER, V.DALBIN, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, B.MARTEL, D.LELUBEZ, F.NAGA, C.VANHECKE, A.LEDANOIS, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

Pouvoirs : K.MELIN donne procuration à F.BRISSET, F.LANGRENEZ donne procuration à A.LEBOULANGER, A.VAGNER donne procuration à G.THOMAS-ROUTIER.

Absentes excusées : A.CAPART et A.VAGNER

Secrétaire de séance : V.DALBIN

TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

*Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des emplois,*

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien territorial à temps complet (35h00/35h00) pour occuper le poste de responsable du service bâtiments et travaux,

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi de technicien territorial à temps complet (35h00/35h00) pour effectuer la fonction de Responsable du service bâtiments et travaux, à compter du 01/01/2025,

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 2°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien territorial.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

18	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
18	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi permanent de technicien territorial à temps complet.

La secrétaire de séance



V.DALBIN

Le Maire



F.BRISSET

